

## Débat :

Luc : Par rapport à la balance extérieure, les machines éoliennes, tant la nacelle que les pâles sont-elles construites en France ou à l'étranger ? Alors qu'on sait que la maintenance est effectuée sur place.

R Jean-Yves, Christophe, Olivier : Il n'y a qu'un seul fabricant d'éolienne en France, VERGNET, qui se situe principalement sur le petit et le moyen éolien. La majorité des nacelles proviennent d'Espagne, d'Allemagne et du Danemark pour l'essentiel. La part du marché détenue par VERGNET est négligeable, mais il faut savoir qu'aujourd'hui une éolienne est composée de plus de 9000 pièces et même si la majorité des assembleurs sont étrangers, 10 % des pièces constituantes sont issues de l'industrie française. Il faut savoir que ce qui coûte cher, ce n'est pas que l'éolienne elle-même, il y a aussi toute l'ingénierie du parc.

Q Jean-Luc : Quel est le prix de rachat du kWh de l'éolien ?

R : Philippe : c'est 8,2 cts pendant les 10 premières années et après le législateur évalue la rentabilité des sites pour éviter les effets d'aubaine sur des sites côtiers très ventés, il peut baisser le tarif d'achat à 2,8 cts le kWh mais si on est un site moyennement venté à l'intérieur des terres, on laisse le tarif à 8,2 cts les 5 années suivantes. Soit 15 années garanties.

Q, Jade, Médiapart : ur le fonctionnement des parcs éoliens participatifs, concrètement qui s'occupe au quotidien de la production ? Est-ce qu'au sein des communes, des agents deviennent spécialistes et référents en matière d'éolien ?

R, Alain, Jean-Yves : Sur l'exploitation, il y a au final très peu de travail. Dans les contrats passés avec les constructeurs, la maintenance est prévue, c'est à dire la plus grosse partie du travail à réaliser. Ensuite dans la société de gestion, il y a une partie qui correspond à la redistribution des dividendes, qui finalement représente peu de temps de travail, un emploi peut-être.

Effectivement, la maintenance est donnée au fabricant de turbines et ils vont donner un contrat de suivi d'exploitation à un exploitant qui va assurer tout le suivi de ce que produit le par cet voir aussi si le fabricant respecte ses garanties ainsi que s'occuper du poste de raccordement. En règle générale, la société de gestion va avoir une série de contrats pour assurer toutes ces prestations.

Q, Michel : Il y a un projet de parc éolien qui est actuellement bloqué par le ministère de la défense parce que les éoliennes brouillent les ondes radars. Est-ce que les éoliennes verticales brouillent-elles autant les ondes ?

R : Jean-Yves : Oui, elles les brouillent tout autant. C'est un vrai débat. On nous impose des critères de sécurité que ce soit avec la défense ou Météo-France. C'est vrai qu'on perturbe sur 2-3 km autour des éoliennes, donc ils ne voient pas si un avion terroriste venait à surgir de terre à cet endroit et à piquer sur la grande agglomération voisine. On essaye d'amener une solution technique en rendant les éoliennes plus discrètes aux yeux des radars. Mais je pense qu'il y a aussi une réponse politique en particulier vis-à-vis de Météo-France, parce que Météo France c'est le thermomètre, mais il n'empêche pas la température de monter aujourd'hui. Alors que les éoliennes participent à réguler la

température ce que ne fait pas le thermomètre qu'est Météo-France. On nous objecte des problèmes de sécurité qui sont finalement assez fallacieux.

Q : uels rôles pourraient jouer les syndicats d'électrification rurale en particulier. Quelle est l'attitude de la FNCCR( Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies), elle soutient, s'oppose ou ne s'en occupe pas ?

R : Christophe : Je ne peux pas répondre à leur place. Ce que je constate, c'est qu'il est assez difficile de faire passer qu'ils ont d'autres métiers potentiellement que le fait de renforcer les réseaux pour faire passer toujours plus de courant. Les discussions avec un certain nombre d'élus locaux tournent autour du renforcement des réseaux parce que la voiture électrique va arriver et qu'il faut s'y préparer. On marche sur la tête ! Le fait d'être dans la maîtrise de l'énergie, les compteurs intelligents, c'est culturellement, en particulier dans les zones rurales, assez difficile.

J-Y : Il y a quand même des syndicats d'électrification qui sont impliqués dans l'éolien, je pense ici au SYDEV qui a financé un certain nombre d'éoliennes et qui s'intéresse aujourd'hui au photovoltaïque. Il y a aussi ici, à Poitiers, la SOREGIES qui a créé une filière pour le développement des énergies renouvelables. Il y en a peut-être d'autres ailleurs, mais il n'y a pas une position d'ensemble de la FNCCR.

Q, Gérard: Je voulais donner un exemple dans l'Allier où il y a une communauté de commune qui a validé un parc éolien à l'intérieur d'une forêt, c'est quand même un comble ! On a comme partout des collectifs d'opposants qui se manifestent et sont très actifs, c'est du pain béni pour eux. Ils nous disent : « Vous les écologistes, qu'est-ce que vous faites contre le massacre de la forêt ? ». Moi j'ai un peu de mal à comprendre qu'on aille chercher du vent au milieu de la forêt au lieu de la bordure, ce qui aurait été plus logique.

R : Philippe : Ce n'est pas du tout absurde de mettre des éoliennes en forêt, parce qu'on va chercher le vent au-dessus des forêts. Il y a beaucoup de parcs, notamment en Allemagne qui sont forestiers. Je vous invite à aller dans le Massif Central à Saint-Agrève en Ardèche, St Jean Lachalm (43) où ce n'est que forestier. Si vous voyez les vues aériennes au-dessus des parcs, vous verrez que la « déforestation » ne dépasse pas ½ ha, en réalité il faut faire une clairière juste pour monter la machine. Les voies nécessaires pour amener le matériel sont les mêmes que pour le débardage du bois et le ski de fond, ce qui ne pose aucun problème. C'est 4m de large plus 2m de bas-côtés, donc ce n'est pas une déforestation très importante. Culturellement, on accepte des travaux de déforestation pour construire des pistes de ski, consommer des loisirs, mais pour des éoliennes, cela devient un problème ! (Ce peut par ailleurs être l'opportunité de discuter d'un programme d'entretien de la forêt, d'une contribution à la filière bois-énergie, tout cela est créateur d'emplois locaux).

Alain : Ce qui est important, c'est comment les habitants du territoire ont été impliqués dans le projet. La question du participatif ne peut pas se résumer à une question financière, elle doit être aussi sur le vivre-ensemble, le comment faire vivre ensemble un territoire. Si la commune a validé le projet sans débat avec les citoyens, ce n'est pas participatif.

X : Un exemple intéressant en Vendée, où le SYDEV, syndicat départemental a œuvré à un premier parc en régie, et où maintenant tous les nouveaux parcs doivent comporter au moins une éolienne en investissement participatif, pédagogiquement cela concourt de façon importante à l'acceptabilité des projets, cela se fait avec l'aide de l'EIE Vendée. (Cet intervenant pourrait il se faire connaître et faire parvenir davantage d'infos à FC SVP ?).

Q, Jean Luc: Grâce aux quelques chiffres que j'ai pu collecter, il semblerait que l'éolienne soit ne belle machine à cash qui générerait 19 % de rentabilité brute avant de parler de coûts d'exploitation, de coût de maintenance et de soutien logistique intégré... toutes les choses qu'il faut payer. Et je m'étonne de voir qu'à l'autre bout, l'investisseur que l'on sollicite avec beaucoup d'éthique va recevoir 3 %. Je me dis qu'à des endroits, ça doit s'évaporer. Quelle est la part qui est consacrée à la maintenance et au soutien logistique intégré ? Si on y met 1/3 de l'investissement, ce qui est énorme, il reste encore 12 % d rentabilité. Où va le reste ?

R : Philippe, J-Y : La faille dans votre raisonnement est dans le 19 %. L'ordre de grandeur des coûts de maintenance est de 1 à 2 %, qui augmente avec l'âge de la machine. Avec un coût de maintenance de 30 %, aucun projet éolien ne verrait le jour.

Il faut voir dans l'investissement la différence avec un prêt obligataire à 8 % pour les particuliers sur les marchés financiers. C'est que l'investissement est ici sans risque. C'est la transformation d'un prêt financier à risque en un projet industriel sans risque avec une rémunération fixe, dans l'ordre de grandeur des intérêts des obligations financières sans risques.

Q Olivier : Les projets dont on a entendu parler, création de coopératives d'énergies partagées qui sont en train de se mettre en place en France, ça fait 15 ans que ça existe en Allemagne. Un exemple de la participation citoyenne, de l'appropriation des réseaux électriques, de la production et de la distribution, ça fait longtemps qu'ils le font. Un exemple en forêt noire, (Schonau voir ci-joint) une coopérative sert 130 000 clients en électricité, 10 000 clients en gaz, plusieurs milliers de co-investisseurs touchent annuellement 6 % de dividendes sur l'investissement qu'ils ont mis et ont financé plus de 2000 projets d'énergies renouvelables pour développer leur capacité de production. Actuellement à Berlin, les citoyens sont en train de monter un fond d'investissement pour racheter le réseau électrique de la ville. Ce sont des dynamiques comme celles-ci qui permettent de sortir du nucléaire en démontrant que d'autres schémas de pensée de la gestion de l'énergie sont possibles, où les collectivités se réapproprient la production, la distribution, le réseau d'électricité.

Q, Luc : En Belgique, on développe la mise en réseau des éoliennes individuelles. Qu'elle est la législation en France à ce niveau-là ?

R : Philippe : Sur le petit éolien, en-dessous de 12 m de hauteur de nacelle, il n'y a pas de contrainte de permis de construire, au dessus oui. L'obligation de rachat par EDF de l'électricité produite n'est valable que si vous êtes sur une ZDE, par contre il peut être possible de revendre son électricité à d'autres fournisseurs comme Enercoop. Il n'y a pas de limitation de puissance pour cela.

(Intervention malheureusement peu audible de quelqu'une sollicitant notamment une information sur le sujet auprès d'une collectivité, se faire connaître auprès de FC SVP)

R X : Pour compléter ce qui a été dit sur les énergies partagées, il y a quelques grandes raisons qui font que ça marche mieux en Allemagne qu'en France. Ce n'est pas parce qu'ils ont une plus grande sensibilité écologique. C'est surtout dû à un cadre réglementaire. Il y a une diversité de montages de projet qui se créent, diversité qui naît de cette complexité réglementaire et de la contrainte qui s'en déduit. On aboutit à des montages où il y a 5 sociétés différentes qui s'imbriquent... On peut éviter cette complexité et faire beaucoup plus simple si jamais le politique au niveau national met la volonté et reconstruit la réglementation notamment au niveau des sociétés coopératives, c'est ça qui marche en Allemagne et qui permet de mettre dans la même structure les collectivités, les citoyens et les entreprises. Un des facteurs de la réussite, c'est la simplicité !

R : J-Y : C'est aussi le problème de ce qu'on appelle l'appel public à l'épargne. La sophistication des procédures auquel sont soumis ces appels : il faut passer par l'AMF, ce qui est coûteux, trop long... Il y a du politique dans la simplification de l'appel public à l'épargne. En Allemagne, ils n'ont pas ces contraintes, d'où le fait que l'investissement citoyen est beaucoup plus simple en Allemagne.

Q : Par rapport au transport d'électricité, régi par RTE, il y a deux aspects que j'aimerais aborder. Le premier est la question des pertes en lignes pour les petites unités de production avec donc des faibles tensions. Le deuxième aspect est l'influence sur la santé des lignes très haute tension. Il semblerait qu'en Bretagne, en Normandie, en mer il faudra de toute façon évacuer la production des grosses unités en mer par de la très haute tension et il n'a pas encore été bien évalué l'incidence sur la santé animale et humaine.

### En guise de conclusion (actualisée après le premier débat induit par la loi Brottes):

Au niveau de développement actuel de l'énergie éolienne, l'objectif de 19000/20000 MW en 2020 ne peut-il pas apparaître que comme une fanfaronnade ?

La complexité, la longueur des procédures font que l'année 2012 verra certainement moins de puissance éolienne raccordée au réseau qu'en 2011.

Le site suivant dresse un inventaire des limites de l'adoption dans la nuit du 4 au 5 octobre de certaines mesures :

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2012/10/05/1-assemblee-nationale-souffle-le-chaud-et-le-froid-sur-l-eol.html>

A celles là, il nous convient d'ajouter qu'aucune mesure n'est prise en faveur de l'investissement participatif, qui procède d'une contribution à un autre modèle énergétique qui nous est cher.

A cela il est nécessaire d'échanger sur la validité de la « suppression » des ZDE, sachant que c'est un échelon important de l'échange démocratique au niveau local, et que si les « anti-éoliens » engrangent des succès à cette étape, c'est aussi parce que les promoteurs de l'éolien participatif, les usagers, sont en retrait.

Les exemples qui nous ont été rapportés ici doivent être popularisés dans leur diversité. Les exemples de l'association Energies Communes Renouvelables, du Réseau Taranis et d'Eoliennes en Pays de Vilaine, de la commune de Montdidier et du Conseil Régional de Picardie peuvent être démultipliés. Et de même de l'engagement entrepreneurial relaté par Jean Yves Grandidier afin de convaincre/contraindre d'autres constructeurs. Dans ces exemples, les « anti-éoliens » reculent.

Les diaporamas qui sont envoyés sont ainsi un outil pour cela, en s'appuyant sur une mobilisation à développer à plus large échelle en local, et également en soutenant la démarche du sénateur Ronan Dantec lors de la prochaine échéance parlementaire.

Claude.